



VOTRE IP VOUS INFORME

Coronavirus COVID-19 : Garantir et assurer la distribution d'électricité aux Français

A la suite des décisions gouvernementales, et conformément à sa mission de service public national, Enedis a organisé son activité et ainsi déclenché son Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce plan est mis à jour, en permanence, afin d'assurer la meilleure gestion de la distribution d'électricité, de préserver la santé de nos salariés, de nos prestataires et de nos clients, ainsi que la sécurité de nos installations en France. Il évoluera en fonction des futures décisions du gouvernement.

Depuis le début de l'épidémie, l'entreprise considère que la santé et la sécurité de tous est sa priorité absolue. Enedis applique et met en œuvre toutes les recommandations des autorités sanitaires en particulier les gestes barrières rappelés par le gouvernement.

A la suite des décisions gouvernementales, l'entreprise a décidé de généraliser le télétravail pour les missions pouvant être réalisées à distance, **dès ce lundi 16 mars**.

Les activités nécessaires à la mission que lui confie la loi, comme opérateur d'un service essentiel, sont assurées dans une organisation du travail adaptée. Sont notamment concernées **la conduite des réseaux, le dépannage 7j/7 24h/24, les urgences vitales, et la continuité d'alimentation des sites sensibles comme les hôpitaux, le traitement des autorisations de travaux urgents à proximité des ouvrages de distributeur**.

DISPOSITIONS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE

Depuis lundi 16 mars, certaines activités ont été aménagées :

- Les opérations de relève physique, les prestations contractuelles non urgentes et le déploiement du compteur Linky sont suspendus.
- Pour les logements équipés de compteur Linky, la plupart des prestations pourront être réalisées à distance par téléopération.
- Les activités de raccordement seront limitées aux raccordements d'installation de sécurité, d'urgence ou de santé demandés par les pouvoirs publics.
- Le dépôt de vos demandes de raccordement et des pièces qui les accompagnent restent possibles sur les portails raccordement, mais elles ne pourront être traitées dans les délais habituels.

ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

En cette période exceptionnelle, vous pouvez compter sur l'engagement, la solidarité et le professionnalisme de tous les salariés d'Enedis pour que soit garantie la continuité des services essentiels à la vie quotidienne. Vos interlocuteurs privilégiés ainsi que les équipes territoriales sont en lien permanent avec vous et demeurent à votre écoute afin d'assurer cette mission au plus proche de vos préoccupations.

« A la suite du passage en stade 3 du plan national de prévention et de lutte contre le Covid19, l'ensemble des salariés d'Enedis mettent tout en œuvre afin d'assurer les missions essentielles qui permettent la continuité de la distribution de l'électricité tout en protégeant la sécurité des personnes et des biens. Vous pouvez compter sur l'engagement, la solidarité et le professionnalisme de toute l'entreprise unie autour de nos valeurs de service public »

souligne Marianne Laigneau, Présidente du directoire d'Enedis

